

Le Parc national de Port-Cros

- 181, allée du Castel Sainte-Claire – 83400 Hyères -

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du
ministère de la transition écologique et solidaire

**recrute un(e) Apprenti(e)
en organisation et gestion de l'écotourisme**

**au sein du service
Accueil – Communication – Tourisme durable – Écocitoyenneté
(ACTE)**

POSTE A POURVOIR : 1^{er} septembre 2024

MODALITÉS D'AFFECTATION : Contrat d'apprentissage sur 1 ou 2 ans

PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963 modifié, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire. Il est l'un des onze parcs nationaux français.

Il comprend environ 70 agents répartis sur 4 services et un secrétariat général installés au siège, à Hyères, et 4 secteurs territoriaux (Port-Cros et Porquerolles formant l'unité territoriale des Iles d'Or, Giens-Tombolo sur la commune de Hyères, et Cap Lardier sur la commune de La Croix Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 18 agents sur 3 sites (au sein de son siège, à Hyères, et de ses antennes de Montpellier et d'Antibes – Juan-les-Pins).

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée.

Il est missionné par le ministère de la transition écologique et solidaire pour animer la partie française du Sanctuaire Pelagos.

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret du 14 décembre 1963 sus-mentionné. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce et de plaisance).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux

dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 sus-mentionnée, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n°2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

PRÉSENTATION DU « SERVICE ACTE »

Le poste d'Apprenti(e) est rattaché au service « **Accueil – Communication – Tourisme durable - Écocitoyenneté - (ACTE) »**.

Le service ACTE a en charge : la valorisation des patrimoines naturels et culturels à travers le système de découverte du Parc national de Port-Cros, les politiques touristiques et culturelles du parc, l'accueil et la première information des visiteurs, les programmes d'animation et d'éducation à l'environnement, et la communication du Parc national, y compris institutionnelle.

Il développe de plus des programmes d'accompagnement vers la transition écologique et solidaire du territoire.

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

Principales missions :

Sous la responsabilité directe du chargé de mission « tourisme durable et référent *Esprit parc national*», l'apprenti(e) aura pour mission le suivi des actions développées sur le territoire du Parc national de Port-Cros.

Il ou elle devra participer à la valorisation de l'écotourisme, notamment au travers du dispositif de déploiement de la Marque *Esprit parc national – Port-Cros* (appels à candidatures et instruction de dossiers, programmation et réalisation d'audits, contractualisation et actions de promotion)

Il ou elle pourra être amené à participer également à d'autres actions de la mission tourisme durable :

- gestion des bases de données métiers (Geotrek, Apidae, *Esprit parc national*),
- valorisation de l'offre écotouristique marchande, non marchande et événementielle,
- suivi de la fréquentation et autres actions de sensibilisation.

LIENS HIÉRARCHIQUES

L'apprenti(e) sera placé(e) sous l'autorité de la responsable du service ACTE et de son tuteur (chargé de mission tourisme durable et référent *Esprit parc national*).

LIENS OPÉRATIONNELS ET RELATIONNELS

Tous les services et secteurs de l'établissement et partenaires institutionnels.

PROFIL DU CANDIDAT :

Niveau de formation :

Master 1 ou 2 en alternance traitant de l'organisation, de la qualification et de la gestion de l'écotourisme et/ou du tourisme durable.

Connaissances de base :

Connaissances du monde du tourisme et plus particulièrement du tourisme durable, Connaissances de base en gestion de base de données et Systèmes d'Information Géographique (SIG), Intérêts pour les espaces naturels protégés et les problématiques environnementales.

Savoir-être :

Écoute et empathie
Curiosité et motivation
Dynamisme et adaptabilité
Être force de proposition

Savoir-faire :

Animation de réunion
Aptitude à travailler en équipe
Capacités d'analyse et rédactionnelles

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidatures seront présentées sous la forme d'une lettre de motivation rappelant le contenu pédagogique de la formation suivie par le/la candidat.e et accompagnée d'un curriculum vitae détaillé.

Elles devront parvenir au Parc national de Port-Cros. en précisant l'objet « **Candidature apprenti(e) Écotourisme** » au plus tard le **dimanche 5 mai 2024** par **courrier électronique** envoyé à l'adresse suivante : pole-rh@portcros-parcnational.fr